

REÇU LE

15 MAI 2023

D.R.E.A.L S.C.T.E

André JOUVE

Lieu-dit-Puisset

72540 Chemiré-en-Charnie

Le 9 mai 2023

Monsieur le préfet de la région Pays de la Loire

DREAL Pays de la Loire, SCTE/DEE

5 rue Françoise Giroud – CS 16 326

44263 Nantes Cedex2

Objet : recours gracieux relatif à l'arrêté portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement Boisement sur la commune de Chemiré-en-Charnie (72)

Monsieur le préfet,

L'arrêté portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement « Boisement sur la commune de Chemiré-en-Charnie (72) » m'est parvenu en temps utile. Je vous en remercie. La décision de soumettre mon projet à une étude d'impact s'appuie sur la nécessité de prendre en compte :

- la préservation de l'accomplissement du cycle biologique d'espèces protégées ;
- les impacts d'un boisement proche de la ZINEFF de type 1 ;
- l'interdiction d'assèchement des zones humides.

Le projet tel que soumis initialement prend bien en compte la biodiversité objet de zone Natura 2000 sur laquelle il est implanté en préservant les haies bocagères existantes. Par ailleurs, le boisement envisagé sous forme de potets travaillés de neuf mètres par neuf espacés par des zones ouvertes de huit mètres de largeur dans les deux sens maintient en partie l'état existant de prairie et la biodiversité qui s'y rattache.

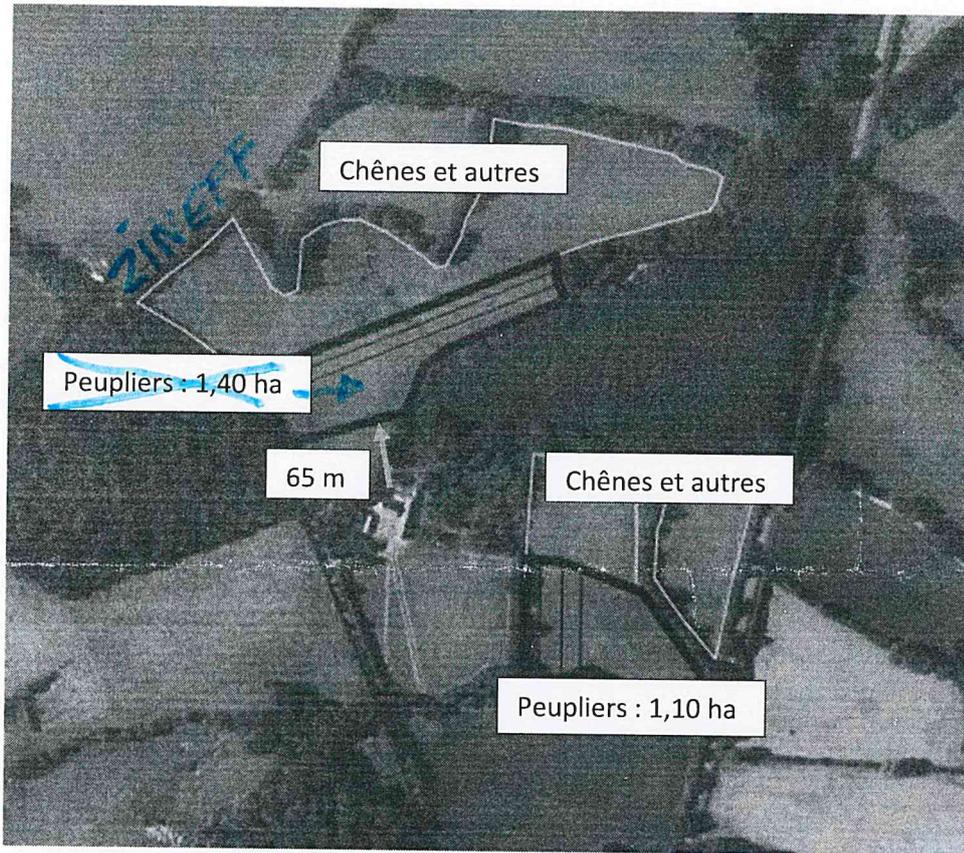
Afin de tenir compte de la proximité de la ZINEFF de type 1 et de l'interdiction d'assèchement des zones humides, la zone pouvant être considérée comme la plus humide bordant la ZINEFF et initialement envisagée pour la plantation de peuplier ne sera pas plantée.

Je vous prie de trouver, ci-joint, le schéma indiquant la zone cédée. En effet, il me semble pertinent de céder cette zone plutôt que celle bordant directement la ZINEFF moins humide que celle prévue pour la plantation de peuplier en raison de l'élévation du terrain.

Je sollicite donc de votre autorité l'exemption d'étude d'impact et me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments respectueux.

André Jouve



Projet de boisement Chemiré-en-Charnie

- Surface totale prévue = ~~7,30~~ ha *6,9 ha*
- Surface peupliers = ~~2,50~~ ha *→ 1,10 ha*
- Surface chênes et autres = 4,80 ha
- Distance du boisement depuis la maison principale = 65 mètres